

## **Projet d'établissement de l'École communale des Éoliennes**

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-missions du 24/07/1997 visés à l'article 6, le projet d'établissement permet d'épingler des priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L'inscription dans un établissement scolaire signifie l'adhésion au projet d'établissement dans sa globalité.

Ce projet d'établissement a été élaboré en concertation par l'équipe éducative de l'école communale des Éoliennes lors des journées de formations obligatoires.

### **Article 6 du Décret-Missions :**

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Considérant la réalité du terrain, nous avons unanimement opté pour viser plus particulièrement les alinéas 2 et 3 de l'article 6 du décret-missions que voici :

**« Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ».**

**« Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».**

Le concept que nous entendons exploiter plus particulièrement au travers d'actions concrètes est :

## ***La continuité au service des apprentissages et de la citoyenneté responsable***

Pour vous aider à y voir clair, un tableau reprend ci-dessous les actions concrètes que l'équipe éducative entend mettre en œuvre dans les trois implantations pendant les trois années à venir.

Chaque équipe locale adhère aux actions proposées selon ses besoins et son contexte.

Il se peut aussi que certaines actions ne concernent qu'un seul niveau d'enseignement, le primaire ou le maternel, parfois même un seul degré.

### Nos actions concrètes :

	<b>Relation famille-école</b>
	Organiser des rencontres avec les parents d'élèves
	Le journal de classe et la farde de communication de l'élève sont les documents officiels pour favoriser la communication entre l'école et la famille. Ils seront signés tous les jours par les parents
	Uniformiser l'organisation du journal de classe : programmation des devoirs et leçons
	Veiller au respect du R.O.I.
	Collaborer avec le Centre PsychoMédicoSocial et le Service de promotion de Santé à l'École (orientation scolaire, aide aux familles...)
	<b>Projets</b>
	Organiser une réunion d'évaluation de l'année scolaire entre enseignants en vue d'adapter les objectifs
	Élaborer annuellement un projet commun à l'implantation
	Organiser régulièrement une activité « plaisir » dans les classes
	Organiser régulièrement des collations saines
	Organiser des sorties à caractère pédagogique
	Accueillir à l'école des personnes ressources
	<b>Apprentissages</b>
	Organiser des réunions entre enseignants pour renforcer la continuité (matériel didactique utilisé, état des lieux du projet « continuité »,...)
	Créer un système de synthèses évolutives (couleurs selon les domaines visés)
	Construire avec les élèves un référentiel commun en mathématique (2016-2017), en français (2017-2018), en éveil (2018-2019)
	Utiliser un code « couleurs » commun (Par exemple : le groupe sujet sera souligné en bleu)
	Utiliser un vocabulaire spécifique commun (dans différents domaines)
	Mettre en évidence le(s) verbe(s) des consignes afin de les faire respecter au mieux
	Instaurer des rituels communs (Par exemple : calendrier, tableau des services, météo, coin lecture,...)
	Pratiquer une pédagogie qui respecte le rythme des élèves (différenciation)
	<b>Citoyenneté responsable</b>
	Élaborer une charte d'implantation respectée par tous (parents, élèves, équipe éducative, accueillantes)
	Aménager la cour de récréation en zones de jeux différenciés
	Organiser des animations au sein des classes autour du thème de la non-violence
	Participer à des actions qui visent à sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement
	Organiser ponctuellement un conseil de coopération
	Organiser un parrainage entre élèves
	Participer à des activités sportives et culturelles
	Suivre des formations d'enseignants qui visent la thématique de ce projet d'établissement

## **Pédagogie alternative de type Freinet**

L'implantation de Gourdinne a choisi d'entrer en pédagogie Freinet à travers le domaine des activités d'expression : l'entretien du matin, le **texte libre** et les activités artistiques.

Les activités de communication et de recherche viendront donner du sens et enrichir le chemin à parcourir de chaque enfant en lui permettant le plus possible d'accéder à la position d'auteur dans sa créativité, la responsabilisation de sa tâche et de ses processus d'apprentissage. L'apprentissage par tâtonnement expérimental est privilégié. Le droit à l'erreur permet à chaque enfant de pousser plus loin ses investigations. Nous privilégions les pédagogies fonctionnelles (pédagogie du projet, la correspondance, les ateliers pratiques ou artistiques...) pour permettre et encourager l'enfant à agir par lui-même, à se prendre en charge, à devenir acteur de ses apprentissages.

La classe multi-âges est le lieu idéal pour travailler ensemble, pour développer la **coopération** – valeur fondamentale de la pédagogie Freinet – comme art de vivre.

## **Organisation de l'année complémentaire :**

Un dossier d'élève sera rédigé par le titulaire de classe pour chaque élève en année complémentaire. Ce dossier reprend les moyens mis en place pour aider l'élève et est régulièrement évalué par l'équipe.

## **Intégration des élèves à besoins spécifiques :**

Notre école favorise l'intégration des élèves relevant de l'enseignement spécialisé et s'engage à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite. Chaque cas sera néanmoins étudié et devra recevoir l'aval de tous les acteurs pour être accepté.

## **En guise de conclusion, quelques citations...**

« La seule véritable erreur est celle dont on ne retire aucun enseignement. », John Powell

« La liberté, c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre, c'est le respect des droits de tous. », Marbeau

« Il n'est pas de bonne pédagogie qui ne commence par éveiller le désir d'apprendre. », François de Closets